Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201214-20251128-2025_59-DE

DÉLIB. 2025-59

Département
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Guingamp

Commune de
LANVOLLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2025

Date de convocation
21.11.2025

Date d'affichage
21.11.2025

Nombre de conseillers

En exercice	18
Présents	13
Votants	15

L'an deux mille vingt cinq
le vendredi 28 novembre à 20 heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Etaient présents :
M. Alain SAPIN - M. Dominique PRIGENT - Mme Patricia MARTIN - Mme Annie JOUANJAN - M. Jacques BROUDER - Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Marie-Annick GEFFROY - Mme Florence QUATTRIN - M. Frédéric COURTEIL - Mme Gwénaëlle BRIGOT - M. Yann DASPREMONT - Mme Monique LE VOGUER - M. Jean-Pierre THOMAS
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme Roselyne DESCAMPS - M. Evence LE GOAS

Absents non excusés : M. Pascal AUBERT

Absents représentés :
M. David RADUFE représenté par Mme Patricia MARTIN
Mme Marie-Annick THOMAS représentée par Mme Marie-Françoise LIMPALAER

Mme Marie-Annick GEFFROY a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Révision des tarifs communaux pour l'année 2026

Comme tous les ans, les tarifs communaux de l'année 2025 sont à réévaluer pour l'année 2026.

Mr le Maire, Mr Dominique PRIGENT et Mme Patricia MARTIN présentent les tarifs 2025 ainsi que les propositions formulées par la commission finances, réunie le mercredi 26 novembre.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 08 DEC. 2025

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201214-20251128-2025_59-DE

CAUTION	Particuliers et associations	500.00 €	500.00 €	500.00 €
ESPACE BERNARD LOCCA				
Location journée artisan-commerçant Lanvollon		180.00 €	200.00 €	200.00 €
Location journée artisan-commerçant hors Lanvollon		230.00 €	250.00 €	250.00 €
Associations	Lanvollon	gratuit	gratuit (3 fois/an)	gratuit (3 fois/an)
	Lanvollon		Au-delà 200,00 €	Au-delà 200,00 €
	Hors Lanvollon	180.00 €	200.00 €	300.00 €
Loc. 1 j. LOCCA particuliers	Lanvollon	180.00 €	300.00 €	300.00 €
	Extérieurs	260.00 €	400.00 €	400.00 €
Location vaisselle Uniquement Espace Bernard Locca		50.00 €	50.00 €	50.00 €
Casse ou perte de vaisselle (l'unité)		1 euro	Grille tarifaire annexée à la location de la salle avec état des lieux d'entrée et de sortie effectué par les élus	Grille tarifaire annexée à la location de la salle avec état des lieux d'entrée et de sortie effectué par les élus
Location professionnels/professionnels d'association		200/jour	200/jour	200/jour
SALLE POLYVALENTE (LOCATION SANS CHAUFFAGE)				
Location aux Associations	Lanvollon	gratuit	gratuit (3 fois/an)	gratuit (3 fois/an)
	Lanvollon		Au-delà 200,00 €	Au-delà 200,00 €
(hors forum des associations)	Leff Armor Communauté	160.00 €	200.00 €	200.00 €
	Extérieures à LAC	220.00 €	300.00 €	300.00 €
Location aux particuliers	Lanvollon	205.00 €	200.00 €	200.00 €
	LEFF Armor Communauté	320.00 €	300.00 €	300.00 €
	Extérieurs	400.00 €	400.00 €	400.00 €
Location de la scène par services + montage techniques (particuliers et associations) Environ 2 heures		100.00 €	100.00 €	100.00 €
Location de la scène (100.00€) + montage obligatoire par agent communal (50€/h et par agent)		200.00 € + (50€/agent x nbre d'heures)	200.00 € + (50€/agent x nbre d'heures)	200.00 € + (50€/agent x nbre d'heures)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 08 DEC. 2025

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201214-20251128-2025_59-DE

le goûter	0,80 € au 1er septembre 2024	0.90 €	0.90 €
TARIF REPAS AUX FAMILLES			
Prix du repas servi à l'école publique	3.45 €	Selon la tarification SIRESCOL 2025	Selon la tarification SIRESCOL 2026
AUTRE			
Location mensuelle d'un terrain non cadastré rue Parkou Hello	210.00 €	230.00 €	235.00 €

(*) - Chaque association lanvollonnaise peut réserver les salles communales gratuitement jusqu'à 3 fois par an et par association, au-delà de trois réservations l'association sera facturée.
(*) - Les salles communales peuvent accueillir gratuitement l'assemblée générale de chaque association lanvollonnaise gratuitement sur une simple demande auprès de la commune

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants,

- *DE VALIDER l'avis de la commission finances réunie le 26 novembre 2025*
- *D'APPROUVER les tarifs communaux 2026 détaillés ci-dessus*

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Alain SAPIN

La secrétaire de séance
Marie-Annick GEFFROY

MAIRIE DE LANVOLLON 22290

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 08 DEC. 2025